

**COMPTE RENDU SUCCINT DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, 26 novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie de Montmartin sous la Présidence de Monsieur GREVIN Patrick, Maire, et sur sa convocation, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

1/ Objet : Approbation du Procès-Verbal du 15 octobre 2021

Le procès-verbal du 15 octobre 2021 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

2/ Objet : Analyse des résultats d'application du PLU approuvé le 11 décembre 2012

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre note de l'analyse des résultats d'application du PLU présentée par le cabinet ARVAL et de se prononcer sur l'opportunité de réviser ou non le PLU. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de valider l'analyse des résultats d'application du PLU et de maintenir le PLU dans sa configuration actuelle, sans pour autant hypothéquer la possibilité de réaliser, avant l'arrêt du projet de PLU-H, une procédure de modification permettant d'apporter les ajustements nécessaires à la poursuite de sa mise en œuvre.

3/ Objet : Attribution de compensation

L'assemblée délibérante est informée que par courriel en date du 15 novembre 2021, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a notifié à la commune le montant définitif au titre de l'année 2021 de l'attribution de compensation. Il revient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant définitif de l'attribution de compensation 2021 résultant des compétences transférées par la commune.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le montant définitif 2021 de l'attribution de compensation.

4/ Objet : Modification du RIFSEEP

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 05 avril 2019 et procéder à un ajustement rédactionnel. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter la modification du régime indemnitaire ainsi proposé.

Fait à Montmartin, le 03 décembre 2021

Le Maire,
Patrick GREVIN

